

**Synthèse du PAA 2008 du programme européen CIUDAD**

*Traduction non contractuelle réalisée par Cités Unies France*

**Programme Européen CIUDAD**

Intitulé	IEVP* CIUDAD (Cooperation in Urban Development and Dialogue)
Coût total	14 Millions € (approx. 8 M € Sud / 6 M € Est)
Méthode d'aide/ Mode de gestion	Approche projet – gestion centralisée
Secteur	Gestion et développement urbains

Dans le cadre de l'IEVP, EuropeAid a lancé un nouveau programme d'appui au développement urbain et territorial pour 17 pays membres de la zone de voisinage et la Fédération Russe: le programme CIUDAD.

Ce dernier vise à soutenir des projets de coopération directe entre les collectivités territoriales et la société civile des pays de l'Union Européenne et des 17 pays membres de la zone de voisinage et la Fédération Russe : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Fédération Russe, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Moldavie, Maroc, Syrie, Territoires Palestiniens, Tunisie et Ukraine.

Il vise à promouvoir l'établissement d'un dialogue de longue durée et d'une coopération entre les acteurs locaux de la région IEVP et leurs partenaires de l'UE.

## **I. Contexte**

Le programme a pour but de contribuer à la concrétisation des objectifs de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), qui consistent en la création d'une zone de stabilité partagée, de sécurité et de prospérité dans les pays voisins à l'Union Européenne. Il répond directement à la priorité III du document de stratégie de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat 2007-2013 et du Programme Indicatif 2007-2010.

---

\*IEVP : Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat

## **2. Description :**

### **2.1. Objectifs :**

- *Objectif général* : promouvoir la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération entre les acteurs locaux de l'UE et de l'IEVP partenaires et le financement d'infrastructures pour la modernisation et le renforcement de l'échelon local et régional

- *Objectif spécifique* : améliorer les capacités des autorités locales et régionales en matière de pratiques de gouvernance à travers un développement urbain durable et intégré inscrit dans le temps ainsi que par la définition de priorités et de stratégies régionales et nationales cohérentes, et ce via une approche participative prenant en considération l'intérêt des partis concernés, plus particulièrement celui de la société civile.

### **2.2. Thématiques :**

Le programme se concentrera sur 3 priorités thématiques :

- **Durabilité environnementale et rendement énergétique :**

Ceux-ci peuvent inclure des projets liés au : Rendement énergétique dans le transport urbain ou dans les édifices publics, bureaux et logements sociaux, contrôle de la qualité de l'air urbaine et systèmes d'information, amélioration des services publics de base comme la gestion des déchets solides, traitement des eaux usées, appui au partenariat public/privé, etc.

- **Développement économique durable et réduction des disparités sociales :**

Ceux-ci peuvent inclure des projets liés à : l'emploi, la compétitivité et la croissance des zones urbaines économiquement diminuées, la régénération de zones urbaines sensibles, le réaménagement des quartiers insalubres, l'intégration des minorités, des migrants, des réfugiés à travers des activités culturelles et éducatives, le tourisme solidaire, etc.

- **Bonne gouvernance et planification urbaine durable et intégrée :**

Cette thématique se concentre sur une approche planificatrice des politiques urbaines et de développement. L'objectif est de permettre aux autorités locales et régionales de développer les outils nécessaires pour la mise en œuvre d'une bonne gouvernance durable et d'une approche intégrée de planification urbaine.

### **2.3. Critères de sélection :**

Tous les projets sélectionnés devront répondre à des critères sociaux, économiques et de durabilité environnementale, mais également de cohérence aux différents niveaux de gouvernance et démontrer une approche participative pour la définition des stratégies et des projets à mettre en œuvre.

#### **2.4. Parties Prenantes :**

Les parties prenantes clés du programme sont **les autorités locales et régionales de l'UE et des pays partenaires la région IEVP.**

Le partenariat entre les autorités locales et régionales de l'UE et les pays membres de la zone de voisinage sont un critère de base à l'éligibilité des projets.

Le programme encouragera l'association de la société civile et les acteurs du secteur privé, afin de renforcer les projets individuels.

- Organisation de la société civile (ONG incluses)
- Centres d'expertise (publics et/ou privés)
- Les entreprises de services
- Les populations

#### **3. Résultats attendus :**

- Partenariats durables nouveaux ou renforcés entre autorités locales/régionales de l'UE et de la région IEVP par leur collaboration à la conception et la mise en oeuvre de projets de développement urbain durable,
- Partenariats nouveaux ou renforcés entre les autorités locales/régionales de la région de l'IEVP (Sud/Sud, Est/Est et probablement Sud/Est),
- Renforcement de la coordination entre les niveaux de gouvernance locale et régionale,
- Identification et formulation conjointes des projets/politiques de développement local durable.

#### **4. Budget – Contribution de la Commission européenne:**

- **11 M €** pour les projets (cofinancement) – appel à propositions
- **3 M €** pour les mécanismes d'appui (assistance technique et animation) – appel d'offre

#### **5. Calendrier :**

- Date indicative pour le lancement des appels : **Août 2008**
- Durée de la mise en oeuvre : **3 à 4 ans** à compter de la date de signature des contrats

#### **6. Liens utiles :**

- Commission européenne : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)